



# Combattre l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme

Information à l'intention des professionnels du tourisme

## SOMMAIRE

- 4 Un fléau mondial • 6 Qui sont les abuseurs ? • 8 Des enfances brisées • 10 La lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants • 12 L'engagement et l'action des professionnels du tourisme • 14 Agir ensemble

“ Le tourisme, pour ceux qui partent en vacances autant que pour ceux qui accueillent les vacanciers, doit être un moment d'échange convivial entre les peuples, entre les cultures. Le voyage est une source inépuisable de découvertes et d'enrichissement personnel. Comment imaginer que cet espace de décompression puisse se transformer en abîme de perversion ?

Depuis de nombreuses années, ECPAT international se bat pour alerter les pouvoirs publics, les médias et les touristes contre les dangers de l'exploitation sexuelle des enfants. Ce fléau, qui déshonore l'industrie touristique, doit être combattu à tous les niveaux, à tous les instants.

Nous portons tous une responsabilité dans ce combat. Le ministère délégué au Tourisme souhaite y apporter sa contribution en sensibilisant les professionnels du voyage aux « bons gestes ». Ce livret permettra aux agents de voyage de diffuser des messages de prévention à tous leurs clients. Car, contrairement aux idées reçues, les touristes sexuels « occasionnels » sont très nombreux.

La prostitution enfantine ne se justifie jamais. Ces enfants prostitués, victimes de la barbarie, sont nos enfants. Ces pratiques sont condamnables, moralement et pénalement. Et les gouvernements des « pays à risque » n'hésitent plus à emprisonner les touristes étrangers reconnus coupables.

L'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme ne doit pas être un sujet tabou. Parce que l'impunité se nourrit aussi des non-dits. A nous de savoir trouver les mots pour éradiquer ce fléau.

“  
Léon BERTRAND,  
Ministre délégué au Tourisme

# Un tourisme responsable respectueux des enfants

Nombreux sont les professionnels engagés pour refuser que le tourisme ne contribue à l'exploitation sexuelle d'enfants. Leur démarche vers un tourisme responsable entraînant l'implication et le respect des populations locales n'est possible qu'en rejetant toutes les déviances du tourisme.

L'exploitation sexuelle et commerciale des enfants dans le cadre du tourisme en est une. C'est une violation des droits de l'enfant. Ce phénomène est toujours en pleine expansion. Depuis quinze ans, les actions mises en œuvre pour lutter contre cette pratique inacceptable se sont multipliées.

Des progrès considérables ont été réalisés : augmentation de la répression, information plus efficace, aide apportée aux enfants. Mais **partout à travers le monde, ce sont des millions d'enfants qui sont encore aujourd'hui réduits à l'état de marchandises.**

Le combat se heurte à des obstacles difficiles : pauvreté, manque de scolarisation, demande pédophile, préjugés, corruption, défis technologiques... **Cela ne doit jamais être une excuse !**

En tant que professionnels du tourisme, vous avez le pouvoir de prévenir ou d'interrompre un processus d'abus sexuel sur mineur. **Votre attitude peut inviter au respect !**

**Ce livret est destiné à tous ceux qui veulent promouvoir un tourisme compatible avec les droits de l'enfant.**

**Ensemble nous devons les protéger.**

# Un fléau mondial



**Selon la Charte de l'Organisation Mondiale du Tourisme, le tourisme est un facteur de rapprochement entre les peuples, de compréhension, de prospérité et de paix. Le tourisme sexuel impliquant des enfants est tout le contraire.**

Le tourisme sexuel impliquant des enfants est un tourisme dégradant qui met à disposition de clients étrangers, des adolescents et des enfants, le plus souvent de pays du Sud, pour satisfaire leurs désirs sexuels.

Cette forme d'exploitation des enfants ne se cantonne pas à quelques destinations exotiques mais sévit partout à travers le monde. Les destinations de tourisme sexuel évoluent rapidement et fréquemment, notamment en fonction des mesures restrictives adoptées par certains pays.

Au-delà de l'Asie, de nombreux pays en Amérique centrale et du Sud, en Afrique ou en Europe de l'Est sont victimes de ce fléau.

**Le développement du tourisme dans un pays pauvre entraîne quasi inéluctablement une augmentation de la prostitution infantile.**



Dans certains pays pauvres sans tourisme, les enfants sont victimes de trafic pour répondre à la demande des touristes d'autres pays.

Il faut combattre cette exploitation des enfants parce que les touristes sexuels sont des adultes de nos pays qui, au cours de leurs déplacements, abusent d'enfants.

## **Le développement de l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme repose sur de nombreux facteurs :**

- la démocratisation du voyage et l'augmentation du flux de voyageurs (il est de plus en plus facile d'aller de plus en plus loin) ;
- la pauvreté grandissante des pays du Sud, avec notamment l'explosion des grandes villes où les familles viennent s'installer pour fuir la misère... ;
- des situations familiales difficiles (chômage des parents, déstructuration de la cellule familiale, violences et abus sexuels...) ;
- le manque de scolarisation ;
- les situations politiques instables, voire les conflits, dans de nombreux pays ;
- l'aspect lucratif de cette exploitation pour de nombreuses personnes : proxénètes, trafiquants, recruteurs, individus gravitant autour du tourisme (chauffeurs de taxi, guides, barmen...), familles des enfants, policiers et fonctionnaires corrompus ;
- l'existence d'une demande pédophile ;
- le contexte du voyage qui engendre des passages à l'acte de personnes a priori non pédophiles ;
- la crainte du sida, qui pousse certaines personnes, persuadées ainsi d'être à l'abri, à privilégier des relations sexuelles avec des enfants (plus ils sont jeunes, moins il y a de risques... !).



# Les abuseurs

## Qui sont-ils, d'où viennent-ils, pourquoi ?

**Les abuseurs sont en majorité des hommes, mais des femmes participent aussi à cette exploitation. Les abuseurs sont issus de toutes les classes sociales. Nombreux sont mariés et pères de famille.**

Les abuseurs ont entre 20 et 60 ans, ce qui remet en question l'image type du « vieux pervers ». Ils viennent principalement d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Australie, de Nouvelle Zélande mais aussi du Japon ou de Corée. Certains individus riches des pays pauvres peuvent être à l'origine d'un tourisme sexuel intracontinental.

Certains touristes connaissent une déviance sexuelle telle la pédophilie. Exploiter sexuellement des enfants constitue souvent l'un des buts de leurs voyages. Mais contrairement à ce qu'on croit, ces touristes sont minoritaires.

**Très nombreux sont les touristes qui, sans préférence sexuelle pour les enfants, se laissent tenter et passent à l'acte sur place.**

Le passage à l'acte, incompréhensible a priori, résulte de plusieurs facteurs engendrés par la situation particulière des voyages : sentiment de pouvoir ressenti (du fait de leur supériorité économique) par certains touristes occidentaux sur les populations du Sud, désir de nouvelles expériences, absence des contraintes morales et sociales qui régissent la vie quotidienne dans leur pays d'origine, sentiment d'impunité lié à l'anonymat, indifférence portée au partenaire...

Pal, 18 ans, vient d'une famille pauvre d'agriculteurs. Trompée par un voisin du village qui lui avait proposé un travail en ville, elle a été vendue à un bordel il y a deux ans. Dépuclée pour 2 \$, elle reçoit maintenant trois clients par jour. Elle aimerait retourner au village pour faire de la couture.

© Nicolas Lainez, AsiaWorks



**Les touristes sexuels qui abusent des enfants recourent à des arguments culturels ou économiques pour justifier leurs actes et se déculpabiliser. Ces arguments n'ont aucun fondement.**

**La prostitution enfantine constitue un soutien financier pour l'enfant et sa famille.**

**FAUX.** La pauvreté ne peut justifier qu'un enfant soit réduit à l'état de marchandise et d'objet sexuel. De plus, dans de très nombreux cas, l'argent ne va pas à l'enfant ou à sa famille mais à des proxénètes.

**Les traditions culturelles de ces pays permettent d'avoir des relations sexuelles avec un enfant.**

**FAUX.** L'exploitation sexuelle commerciale des enfants est universellement réprouvée puisque interdite par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par 192 pays. L'âge précoce du mariage dans certaines cultures ou la possibilité pour des mineurs de consentir à des relations sexuelles ne peuvent justifier la prostitution enfantine qui est une exploitation.

**Les relations sexuelles adulte-enfant ne créent pas de traumatisme chez ce dernier.**

**FAUX.** C'est une maltraitance qui crée un traumatisme psychologique et physique profond chez l'enfant.

# Des enfances **brisées**

**Conformément à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, doit être considéré comme enfant "tout être humain âgé de moins de dix-huit ans".**



© Nicolas Lamez, AsiaWorks

Ti, jeune garçon vietnamien de 13 ans, apprend à se servir d'un préservatif dans un centre social. Chaque jour, il est abusé par au moins deux étrangers. Il donne tout son argent à ses parents. Quand il sera plus vieux, Ti veut réparer des motos. Il rêve d'avoir une famille heureuse.

D'après l'Unicef, près de trois millions d'enfants, chaque année, sont victimes d'exploitation sexuelle dans un cadre commercial. Bien que de jeunes enfants soient également victimes, la plupart ont entre 8 et 18 ans.

Les enfants victimes sont autant de filles que de garçons, mais l'abus sexuel sur des garçons est généralement minimisé dans la mesure où il demeure tabou dans beaucoup de sociétés.

Dans de nombreux pays, l'existence d'un âge de consentement sexuel (c'est-à-dire un âge légal auquel une personne peut consentir à une activité sexuelle avec une autre) entraîne une complaisance, ou la légalité de la prostitution infantile, au motif que ces mineurs ont pu y consentir. **L'âge de consentement sexuel n'a pourtant aucune signification dans ce contexte.** Il ne peut être question d'autodétermination en cas d'exploitation sexuelle.

**Un enfant ne choisit jamais de se prostituer. Il ne s'agit pas ici d'un choix, mais d'une absence de choix, dictée par les réalités économiques, politiques, culturelles et sociales.**



## Des conditions de vie d'une extrême dureté

Seuls dans la rue ou en situation de grande précarité au sein de leur famille, les enfants sont obligés de vendre leurs corps pour survivre ou faire vivre les leurs. Ils sont sous la férule de proxénètes ou agissent de façon indépendante.

Réduits à l'état de marchandises, ces enfants subissent des conditions de vie d'une extrême dureté. Enlevés, vendus ou dupés, prisonniers de réseaux criminels, ils sont battus, drogués, violés, sous-alimentés par leurs abuseurs, les proxénètes et les trafiquants.

## Une très grande souffrance

Ils sont exposés à toutes sortes de maladies dont la contamination par le sida. Ces enfants exploités ne sont pas en position de réclamer l'usage de préservatifs ; un grand nombre ne sait rien sur les rapports sexuels protégés, ou

la façon dont se contracte le sida. Les filles sont souvent soumises à des grossesses et à des avortements à répétition.

Un grand nombre d'enfants abusés décrivent leurs sentiments de honte, de culpabilité et de manque de respect d'eux-mêmes. Certains souffrent de la stigmatisation ou de la pensée qu'ils ont été trahis par quelqu'un en qui ils avaient confiance. D'autres ont des cauchemars, des insomnies, des crises de désespoir et des dépressions. Certains enfants font des tentatives de suicide, beaucoup se réfugient dans la drogue ou l'alcool.

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales entraîne des conséquences graves et irréversibles menaçant leur développement physique, psychologique, social, et même leur survie.

# La lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants

## Article 34 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

“Les Etats-parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle.

A cette fin, les Etats prennent en particulier toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher :

- a) que des enfants ne soient incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale ;
- b) que des enfants ne soient exploités à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales ;
- c) que des enfants ne soient exploités aux fins de la production de spectacles ou de matériel à caractère pornographique.”

**La lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants passe par la protection de l'enfant et la répression des abus sur l'enfant.**



*Dessin réalisé par Mukta, à l'association ACD au Bangladesh.*

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant est le principal document juridique international dans le combat contre l'exploitation et les abus sexuels des enfants. Elaborée en 1989, elle est ratifiée par 192 pays.

**Depuis 1990, les actions conçues pour mettre fin aux agressions et neutraliser leur impact sur les enfants se sont multipliées.**

De nombreux acteurs sont intervenus : organisations non gouvernementales (ONG), associations locales, organisations intergouvernementales, gouvernements, secteur privé.

Un programme d'action, seul moyen de lutte efficace et durable contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, est mis en œuvre depuis le Congrès de Stockholm en 1996.

Aux côtés de la répression et de la protection des enfants, **l'information** est un élément essentiel : pour modifier les comportements, supprimer les préjugés, attirer l'attention sur ce fléau.



## **Punir les abuseurs d'enfants**

Les Etats du Nord comme du Sud prennent des mesures pour renforcer leur législation, mieux former leur police, endiguer la corruption.

De nombreux pays occidentaux se sont dotés de lois extra-territoriales. Celles-ci permettent de condamner dans leur pays les abuseurs ayant échappé à la justice locale et de combler les vides législatifs de nombreux pays touchés.

Dans le même temps, certains pays concernés se sont dotés eux aussi de lois plus sévères (Thaïlande, Philippines, Cambodge...), qui punissent de 15 ans au moins tout abus sexuel sur enfant mineur.

En France, de tels actes sont passibles de sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amendes. La peine peut être portée à vingt ans de réclusion criminelle dans certaines circonstances.

A travers le monde, les procès se multiplient et les peines prononcées sont de plus en plus sévères.

**L'impunité n'existe plus.**

## **Protéger les enfants vulnérables et les victimes**

Dans les pays du Sud, de nombreuses actions sont menées pour informer, éduquer, réinsérer les enfants vulnérables et leurs familles.

De nombreuses associations locales sont désormais soutenues par des partenaires du Nord pour diriger des programmes de prévention et de réinsertion des enfants victimes.

Les programmes mis en place visent à offrir des alternatives à ces enfants. Il s'agit de répondre aux besoins de première nécessité (hébergement, soins, soutien psychologique), de renouer les liens familiaux, de scolariser, de former à une profession...

Ce travail est très long.

# L'engagement et l'action des professionnels du tourisme



**“L’exploitation des êtres humains sous toutes ses formes, notamment sexuelle, et spécialement lorsqu’elle s’applique aux enfants, porte atteinte aux objectifs fondamentaux du tourisme et constitue la négation de celui-ci.”**

*Article 2.3 du Code mondial d'éthique du tourisme adopté par l'assemblée générale de l'Organisation Mondiale du Tourisme en 1999.*

Les professionnels du tourisme sont des acteurs clés de la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants. Ils ne sont évidemment pas coupables de l'exploitation sexuelle des enfants pouvant intervenir au cours des voyages de leurs clients mais, placés au coeur de l'organisation et de la réalisation du voyage, leur implication est capitale dans ce combat.

Toutes les professions du tourisme et tous les personnels constituant ces activités sont concernés, quelle que soit leur place dans la chaîne de l'organisation de voyages.

Beaucoup de professionnels ont reconnu cette responsabilité. De nombreux organismes ont adopté, à l'échelle internationale, nationale et régionale, des mesures de prévention de l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme. Ceci par le biais de codes de conduite, de programmes de formation du personnel et de diverses campagnes de sensibilisation des voyageurs.



# Que pouvez-vous faire ?

## Informer

- **Soyez attentif à la manière de renseigner.** Stimuler un comportement éthique du voyageur évitera peut-être qu'il ne se tourne vers la prostitution des enfants.
- **Expliquez ce qu'est un tourisme responsable.** Affichez votre adhésion à son éthique et encouragez votre client à se renseigner sur le pays où il se rend.
- **Alertez sur la prostitution infantile et ses conséquences pénales** (tout comme vous conseillez vos clients en matière de précaution sanitaire).
- **Relayez les campagnes d'information** destinées aux voyageurs (voir page suivante), affichez les numéros des services à alerter.
- **Formez votre personnel** et vos partenaires locaux.

## Refuser de contribuer à l'exploitation sexuelle des enfants

- **Ne diffusez pas de publicité suggestive.**
- **Vérifiez que vos prestataires locaux ne sont pas complices** d'une telle exploitation. Rompez votre partenariat commercial dans des cas avérés de complicité, faites pression sur le prestataire pour qu'il cesse son activité, informez vos supérieurs.
- **Soutenez les entreprises qui défendent un tourisme responsable.**
- **Veillez, si vous êtes hôtelier, à ce qu'aucun adulte ne monte dans sa chambre avec un enfant errant.**
- **Évitez de donner des informations incitatives** sur les quartiers chauds de la ville, à plus forte raison si vous pensez qu'un client est en recherche d'enfants.

## Signaler

- Dans le cadre de votre activité professionnelle ou au cours d'un voyage, vous risquez d'être confrontés de façon directe à des abuseurs d'enfants. **Ne restez jamais seul avec des soupçons.**
- Si un abus sexuel ou une complicité sont établis, **signalez-le de vive voix, par téléphone ou par écrit, au procureur de la République auprès du TGI, à la police, à la brigade des mineurs ou à la gendarmerie.**
- Pour vous aider dans votre décision ou vous guider, **contactez les services publics ou une association de protection de l'enfance.**

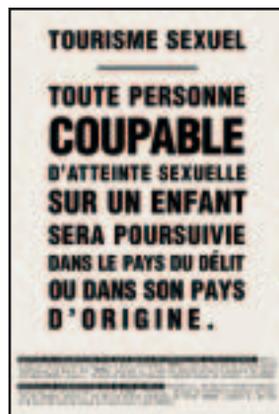
# Agir ensemble

Affiche et couverture du dépliant  
de la campagne actuelle Ecpat France ►

ECPAT France mène depuis plusieurs années des campagnes de sensibilisation soutenues par les pouvoirs publics. Plusieurs outils ont été réalisés : autocollants, dépliants bagages, dépliants d'information, affiches de prévention, vidéo de bord, encarts, bannières internet.

De nombreux professionnels se sont associés à ces campagnes parmi lesquels ACCOR, AFAT, Air France, Carrefour Voyages, Corsair, la FFTST, FRAM Voyages, Karavel, Nouvelles Frontières, Sélectour, le SNAV, Star Airlines, Thomas Cook...

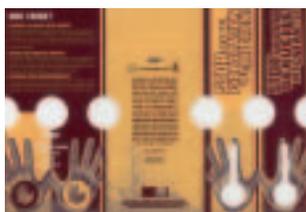
Ces campagnes diffusées le plus largement possible auprès des voyageurs tout au long du processus du voyage doivent permettre de dissuader de potentiels abuseurs sexuels, pédophiles ou occasionnels, de passer à l'acte. Plus largement, elles s'adressent à tous afin de contribuer à une prise de conscience sur ce grave fléau et modifier ainsi les comportements des touristes lors de leurs déplacements à l'étranger.



## Comment participer à nos campagnes ?

- Vous pouvez éditer dans vos brochures et dans vos carnets de voyageurs une information à ce sujet.
- Vous pouvez informer votre client par un dépliant inséré dans le carnet de voyage ou à l'occasion d'une réunion de préparation au voyage, ou en l'intégrant comme condition dans le contrat de vente du voyage.
- Vous pouvez apposer une affiche dans votre agence afin de mentionner clairement les risques encourus.

Voir coupon-réponse ci-contre.



- ▲ Dépliant bagages
- ◀ Affiche de la campagne 2000

## Les réponses aux questions que vous vous posez

### Distribuer des dépliants ne risque-t-il pas de sembler accuser le client et de faire perdre la vente ?

Si vous craignez une mévente, attendez que la vente soit conclue pour préciser que votre entreprise s'est engagée à protéger les enfants du tourisme sexuel. Sachez par ailleurs que dans le cadre actuel du développement du tourisme responsable solidaire, une grande partie de la clientèle sera rassurée d'apprendre que votre entreprise a à coeur de respecter les populations d'accueil et encore plus leurs enfants.

### La campagne actuelle n'est elle pas trop agressive ?

La campagne antérieure informait sur le respect dû aux enfants qui ne sont pas des souvenirs ; la nouvelle campagne va plus loin et met au centre l'agresseur. Cette campagne est basée sur des évaluations prouvant que l'argument répressif est celui qui fonctionne le mieux. Elle peut certes paraître choquante mais nous avons un devoir d'efficacité car notre objectif est d'avoir moins de victimes.

**COUPON-RÉPONSE À DÉCOUPER ET À RENVoyer À ECPAT France (voir adresse au dos)**

Nom de l'entreprise : ..... Personne à contacter : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Adresse de livraison de votre commande : .....

Code postal : ..... Ville : .....

### **MATÉRIEL SOUHAITÉ** (cocher les cases correspondantes)

affiches\* .....  dépliant\* .....  encart pour catalogues .....  bannières de sensibilisation pour site internet

\* indiquer le nombre.

**Nous contacter pour toute information complémentaire.**



## ECPAT FRANCE

Bât. 106 - BP 07 • 93352 LE BOURGET CEDEX

Tél. : 01 49 34 83 13 • Fax : 01 49 34 83 10

E-mail : [ecpat-france@wanadoo.fr](mailto:ecpat-france@wanadoo.fr)

Site internet : [www.ecpat-france.org](http://www.ecpat-france.org)

**ECPAT** est née sous la forme d'une campagne menée à l'initiative de plusieurs associations qui ont lancé, à la fin des années 80 depuis l'Asie du Sud-Est, un appel à la mobilisation. Aujourd'hui ECPAT est un réseau international représenté dans plus de 60 pays à travers le monde.

ECPAT a pour vocation de lutter contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, c'est-à-dire toutes les formes de prostitution, pornographie, vente et trafic d'enfants.

La lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants figure parmi ses priorités.

En France, ECPAT mène de nombreuses actions visant notamment à renforcer les lois et leurs applications ; soutenir des projets de réinsertion des enfants, en partenariat avec l'association Groupe Développement ; sensibiliser sur les réalités de l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants ; former les acteurs clés de la lutte (éducateurs sociaux, professionnels du tourisme, policiers, étudiants, enseignants...).

ECPAT a développé des partenariats forts avec de nombreux acteurs impliqués dans ce combat : gouvernements, professionnels du tourisme, médias, organisations internationales, associations.

Avec l'appui  
du ministère  
des Affaires étrangères  
et du ministère délégué  
au Tourisme

